

Document d'information de la Direction de santé publique de l'Estrie

Le 29 mai 2025

Un incendie de l'entreprise Polyrho est survenu le 28 mars 2025. Des matières diverses liées aux activités de l'entreprise étaient entreposées au moment de l'incendie, certaines classées comme dangereuses ou pouvant représenter un risque à la santé. Le rôle de la Direction de santé publique de l'Estrie (Santé publique) dans cette situation est d'évaluer les risques à la santé associés à cet événement. Pour ce faire, elle collabore avec la municipalité de Bolton-Est ainsi qu'avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

RECOMMANDATIONS SUR LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE

Par prudence, une lettre a été transmise aux quelques résidents situés à proximité du lieu d'incendie pour leur recommander de remplacer l'eau du robinet par de l'eau embouteillée pour la consommation directe et la préparation de boissons (thé, café, jus) en attendant que des analyses soient réalisées.

Tous les autres résidents de la municipalité peuvent continuer à consommer leur eau normalement.

Retour sur la situation

Dans les jours suivant l'incendie, le MELCCFP avait estimé que le risque de contamination de la nappe d'eau souterraine qui alimente les puits dans le secteur était faible. Pour déterminer le risque de contamination de la nappe d'eau souterraine, plusieurs critères d'évaluation communiqués à la population par la Municipalité de Bolton-Est le 2 avril 2025 ont été considérés par la Santé publique :

1. L'événement était ponctuel et non récurrent;
2. La majorité des produits ont brûlé;
3. Le sol gelé a favorisé le ruissellement en surface plutôt que l'infiltration dans les sols;
4. La majorité des eaux d'extinction ont été captées et pompées, réduisant ainsi la quantité de contaminants dans la rivière;
5. En raison de la période de crue, la rivière Missisquoi présentait un débit favorisant la dilution des produits;
6. Plusieurs produits impliqués dans l'incendie présentaient une coloration ou sont odorants, ce qui favorisait leur détection dans l'environnement.

Sur la base de ces informations, la Santé publique juge que dans les jours ayant suivi l'incendie, les risques à la santé associés à la consommation de l'eau potable chez les citoyens de Bolton-Est étaient négligeables.

Évolution de la situation

Depuis ces événements, le MELCCFP a récolté plusieurs informations qui ont été partagées récemment à la Santé publique. Ces nouveaux éléments ont été pris en considération par la Santé publique dans son évaluation du risque :

1. Des échantillons ont été prélevés par le MELCCFP le jour de l'incident sur les eaux utilisées pour lutter contre l'incendie et dans les cours d'eau. Les résultats partagés récemment ont démontré des concentrations de pesticides, parfois élevées, dans les eaux de surface. Toutefois, il n'est pas possible de savoir si les pesticides qui pourraient s'être infiltrés sont toujours dans l'environnement, deux mois après l'événement.
2. Des interventions ont été réalisées sous la responsabilité de l'entreprise sur le site de l'incendie, comme la récupération des eaux utilisées pour lutter contre l'incendie et des boues contaminées. Cependant, des délais dans la réalisation des travaux de décontamination pourraient avoir contribué à contaminer les sols aux alentours. La distribution et l'ampleur de cette potentielle contamination demeurent pour le moment inconnues.
3. Depuis la fin mars, les sols ont dégelé. Dans ce contexte, il n'est pas possible de savoir si certains contaminants potentiellement présents dans les sols auraient migré vers la nappe d'eau souterraine.
4. Le contexte hydrogéologique du secteur (types de sol, profondeur de la nappe, sens de l'écoulement de la nappe, etc.) demeure en grande partie inconnu. Cela ajoute à la difficulté d'estimation du risque de contamination de la nappe d'eau souterraine.

Compte tenu de ces nouvelles informations, la Santé publique recommande l'analyse de l'eau des quelques puits du secteur afin de mieux évaluer les risques à la santé. Seules les quelques résidences concernées seront contactées par la Municipalité pour faire analyser leur eau.

En résumé, il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer si les contaminants retrouvés sur le lieu de l'incendie le 28 mars 2025 ont atteint ou non la nappe d'eau souterraine qui alimente les puits situés en proximité du lieu d'incendie. La Santé publique suit toutefois la situation de près. Elle s'est engagée à accompagner la municipalité dans l'analyse des résultats d'eau potable provenant des quelques puits privés du secteur. En cas de besoin, elle émettra les recommandations nécessaires pour protéger la santé de la population.

Équipe de santé environnementale
Direction de santé publique de l'Estrie
Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Estrie –
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke